

Image not found or type unknown



Cotisation annuelle chargés ASL

Par **Mimi1956**, le **27/04/2018 à 10:45**

Bonjour
La demande de la cotisation annuelle pour règlement charges des parties commune d'un lotissement
Elle est calculé selon les dépenses de l'année dernière
Et divisé selon le nombre des propriétaires
Pouvons-nous demander plus, afin d'avoir une avance
Merci

Par **morobar**, le **27/04/2018 à 18:23**

Bonjour,
Il faut s'appuyer sur le budget prévisionnel présenté en AG et adopté.
On peut aussi, et mieux vaut le faire, créer un fond de roulement pour éviter des avances de fond à l'ASL si elle ne dispose pas d'une cagnotte.